

Monsieur Georges SIFFREDI  
Président de la CAHB

Antony le 14 octobre 2008

Monsieur le Président,

Le 12 octobre 2007, la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre dont vous assurez la présidence a demandé que lui soit transférée la propriété de la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony.

Jusqu'alors, nous ignorons quelles sont les projets de la CAHB concernant ce site, mais nous savons, en particulier grâce aux réponses aux questionnaires que nous avons soumis aux différents candidats aux élections municipales, que certains sont favorables à la destruction de tout ou partie de la cité.

Nous sommes, au contraire, persuadés qu'il est indispensable de lui conserver sa capacité d'accueil actuelle ainsi que son architecture. Cependant, compte tenu de son état et du défaut de rénovation depuis nombre d'années, il apparaît urgent de procéder à une réhabilitation globale.

L'incendie du 3 octobre dernier confirme l'urgence de l'action à entreprendre.

Nos arguments pour le maintien de la structure sont principalement de 3 ordres :

En 1<sup>er</sup> lieu, l'implantation de petites unités disséminées dans le département en lieu et place des pavillons actuels n'augmenterait pas le nombre de chambres, voire le réduirait et ne résoudrait en rien les difficultés de logement en région parisienne,

Deuxièmement, chaque fois que de nouvelles constructions sont réalisées, les chambres qu'elles comportent sont louées à des prix beaucoup plus élevés et ne sont donc plus accessibles aux étudiants les plus démunis ; la fonction sociale du logement disparaît, alors qu'une réhabilitation de l'existant permettrait, comme le préconise le rapport Anciaux, de limiter au maximum une augmentation éventuelle des loyers.

Enfin, les infrastructures de la résidence (centre médical, restaurant universitaire, salle de spectacle, groupes d'études, équipements sportifs, école maternelle...) n'ont d'intérêt qu'en raison du nombre d'étudiants susceptibles de les fréquenter. En outre, elles permettent aux étudiants de trouver des aides appropriées à leurs besoins et font de la RUA un pôle éducatif, culturel et sportif

Nous pouvons ajouter que la résidence a accueilli au fil des années des étudiants de toute la France et du monde entier. Elle a donc une vocation nationale et internationale avérée. Nous pensons que c'est une richesse pour le Sud des Hauts de Seine et qu'il serait dommageable d'y renoncer.

Le rapport Anciaux souligne d'ailleurs également l'importance de cet ensemble de logements et plaide pour sa rénovation.

Nous espérons que vous serez sensibles à notre argumentation et que vous accepterez de nous rencontrer.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Marie-Jo Weil-Ehrhard  
Présidente